

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : VLOSEPT

Formule unique Identifiant (UFI) : T3K0-10F9-200M-8R7A

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de nettoyage pour les réservoirs d'eau de lavage des développeuses de films et de photos. Réservé aux professionnels.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SAMA Water Products BV

Archimedesstraat 12

NL-3316AB Dordrecht

Pays-Bas

Tél. : +31 78 6393790

Courriel : info@samawaterproducts.com

1.4 Urgence téléphone nombre

Centres antipoison nationaux – Europe

En cas d'intoxication, contactez le centre antipoison national compétent indiqué ci-dessous.

Ces centres offrent des conseils médicaux d'urgence 24 heures sur 24, sauf indication contraire.

<u>Pays</u>	<u>Centre antipoison</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Site web</u>
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale	01 406 43 43	goeg.at
Belgique	Centre Antipoison / Antigifcentrum	070 245 245	centreatipoisons.be
Bulgarie	Centres de toxicologie	02 9154 411	pirogov.eu
Croatie	Centre antipoison	+385 1 2348 342	imi.hr
République tchèque	Centre d'information toxicologique	+420 224 919 293	tis-cz.cz
Danemark	Giftlinien	+45 8212 1212	bispebjerghospital.dk
Estonie	Centre antipoison	16662	16662.ee
Finlande	Centre antipoison	0800 147 111	hus.fi
France	Centres Antipoison (réseau national)	+33 800 59 59 59	centres-antipoison.net
Allemagne	Centres antipoison (réseau national)	19240	centres régionaux
Grèce	Centre antipoison	+30 213 200 9000	aglaiakyriakou.gr
Hongrie	Service d'information toxicologique	+36 80 201 199	okbi.hu
Irlande	Centre antipoison	+353 1 809 21 66	poisons.ie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

<u>Pays</u>	<u>Centre antipoison</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Site web</u>
Italie	Centri Antiveleni (réseau national)	800 88 33 00	centroantiveleni.org
Lettonie	Centre antipoison	+371 67000610	aslimnica.lv
Lituanie	Centre antipoison	+370 5 236 2052	apsinuodijau.lt
Luxembourg	Centre antipoison	+352 800 255 00	centreantipoisons.be
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (NVIC)	088 755 8000	https://nvic.umcutrecht.nl/nvic/nl/
Norvège	Giftinformasjonen	+47 22 59 13 00	helsenorge.no
Pologne	Centres antipoison (réseau national)	+48 12 411 99 99	pctox.pl
Portugal	Centre d'information Antivenins	+351 808 250 143	inem.us
Roumanie	Centre national de toxicologie	+40 213 183 606	insp.gov.ro
Serbie	Centre antipoison national	+381 11 3608 440	vma.mod.gov.rs
Slovaquie	Centre national d'information toxicologique	+421 2 5477 4166	ntic.sk
Espagne	Servicio de Información Toxicológica	+34 91 562 04 20	administraciondejusticia.gob.es
Suède	Centre antipoison	+46 10 456 6700	giftinformation.se
Suisse	Tox Info Suisse	145	toxinfo.ch
Royaume-Uni	NHS 111	111	nhs.uk

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

	Danger GHS05
Corrosion cutanée, catégorie 1B H314 : provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 : Provoque des lésions oculaires graves	

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)

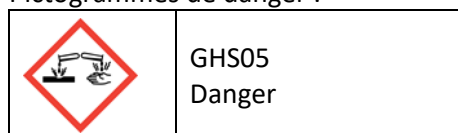


VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Le produit est étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS05
Danger

Mot signal	Danger	
Mentions de danger	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
De précaution déclarations	P280	Portez des gants de protection (par exemple en caoutchouc butyle) / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.
Mises en garde	P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette :

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Étiquetage spécial de certains mélanges

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 648/2004 : (< 5 % de phosphonates)

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

De petites quantités projetées dans les yeux peuvent provoquer des lésions tissulaires irréversibles et la cécité.

Vapeurs peut cause corrosif effets à le yeux , respiratoire tract et la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Dangereux composants		Concentration
N° CAS : 1310-58-3 N° CE : 215-181-3 Numéro d'index : 019-002-00-8 Numéro d'immatriculation : 01-2119478136-33	Nom chimique : Hydroxyde de potassium	
		Corr. météorologique 1, H290
		Toxicité aiguë . 4, H302
		Corr . cutanée 1A, H314
		4,8%

Pour une explication des abréviations, voir la section 16.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :	Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation :	Sortez prendre l'air. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Rincez immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
En cas de contact visuel :	En cas de contact avec les yeux, retirez la lentille et rincez immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.
En cas d'ingestion :	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement : Pour obtenir des conseils spécialisés, les médecins doivent contacter le centre antipoison.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : jet d'eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau continu car il pourrait disperser et propager le feu.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Dangers spécifiques lors de la lutte contre l'incendie : Dégage de l'hydrogène par réaction avec les métaux.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone ,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
spéciaux pour les pompiers

En cas d'incendie, portez un appareil respiratoire autonome.
appareil.

Informations complémentaires

Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre les incendies.
Ce produit ne doit pas être rejeté dans les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

précautions personnelles

Utilisez un équipement de protection individuelle.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions environnementales

précautions environnementales

Évitez toute infiltration dans le sous-sol. Ne pas rejeter dans les eaux de surface.
ou système d'égouts sanitaires.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon, une polaire). Tremper recouvrir de matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, acide)
liant, liant universel, sciure de bois).

6.4 Référence à autre sections

Voir les sections 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manipulation en toute
sécurité

: Portez un équipement de protection individuelle.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Conseils de protection contre les
incendies et les explosions

Aucune mesure de protection spéciale contre l'incendie n'est requise.
Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs

Conserver à température ambiante dans son emballage d'origine.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Tenir à l'abri de la chaleur. Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil.

réceptacle bien fermé. Température de stockage recommandée 5-25°C

Conseils sur le stockage commun

Ne pas stocker à proximité d'acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) spécifique(s) : aucun

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Forme d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	WEL	2 mg/m ³	HSE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydroxyde de potassium	Ouvriers	Inhalation	local à long terme effets	1 mg/m ³

8.2 Contrôles d'exposition

mesures d'ingénierie

Veillez à ce que les lave-yeux et les douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

équipement de protection individuelle

protection oculaire

	Lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à la norme EN166
---	--

Protection des mains

	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle. Protection contre les projections : gants jetables en caoutchouc nitrile, par exemple Dermatril (épaisseur : 0,11 mm), fabriqués par KCL, ou gants d'autres fabricants offrant la même protection. Contact prolongé : gants en caoutchouc nitrile, par exemple Camatril (plus de 480 minutes, épaisseur : 0,40 mm), ou gants en caoutchouc
---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

	butyle, par exemple Butoject (plus de 480 minutes, épaisseur : 0,70 mm), fabriqués par KCL, ou gants d'autres fabricants offrant la même protection.
--	--

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est généralement requis.

Mesures de protection : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide
Couleur	presque incolore
Odeur	pratiquement inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH	env. 14 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	< -5 °C
température de décomposition	Non applicable
Point d'ébullition / plage d'ébullition	env. 100 °C,
Point d'éclair	Méthode >100°C : ISO 2719
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
limite inférieure d'explosivité	Non applicable
limite supérieure d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	env. 25 hPa (20 °C)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	env. 1,12 g/cm ³ , 20 °C
solubilité dans l'eau	en toutes proportions, 20 °C
Coefficient de partage : -octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	env. 3 mPa*s, ISO 3219
Propriétés explosives	Données non disponibles
propriétés oxydantes	Données non disponibles

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec les acides. Incompatibilité possible avec les matériaux sensibles aux alcalis.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

Acides, sels d'ammonium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun raisonnablement prévisible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (produit)

Toxicité orale aiguë	Estimation de la toxicité aiguë : > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë : > 50 mg/l
Toxicité cutanée aiguë	Estimation de la toxicité aiguë : > 15 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (produit)

Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires. Méthode de calcul.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (produit)

Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires. Méthode de calcul.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée (composantes)

Hydroxyde de potassium :

N'a pas provoqué de sensibilisation chez les animaux de laboratoire. Cobaye

Mutagenicité des cellules germinales (composantes)

Hydroxyde de potassium :

Génotoxicité in vitro : Les tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Évaluation de la mutagenicité des cellules germinales : Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité (composants)

Hydroxyde de potassium :

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction (composants)

Hydroxyde de potassium :

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Aucune donnée disponible

STOT - exposition unique (Composant : hydroxyde de potassium)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée (Composant : hydroxyde de potassium)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique en cas d'exposition répétée.

Toxicité par aspiration (composant : hydroxyde de potassium)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Informations complémentaires :

Produit

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

11.2 Informations sur les autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine, telles que définies dans le règlement (UE) 2019/2100 ou le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission. Aucun autre danger n'est connu, au-delà de ceux décrits dans la section 11.1.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composants : Hydroxyde de potassium

Toxicité à poisson	CL50 (Gambusia affinis (Poisson moustique)) : 80 mg/l, Temps d'exposition : 96 h Type de test : test statique
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	Aucune donnée disponible
Toxicité à algues	Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit	
biodégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 300 mg/l, solution à 1 %
Composants : Hydroxyde de potassium	
biodégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants : Hydroxyde de potassium	
Bioaccumulation	Remarques : Ne bioaccumuler .

12.4 Mobilité dans le sol

Composants : Hydroxyde de potassium	
Mobilité	Remarques : Mobile dans les sols

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit: Évaluation	Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus .
-------------------------------	---

12.6 Autres effets indésirables (produit)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Supplémentaire information écologique	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
---------------------------------------	---

12.7 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement conformément au règlement (UE) 2019/2100.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer le produit conformément au numéro EWC (Code européen des déchets) défini.
Emballage contaminé	Apportez les emballages vides à l'usine de recyclage.
Clé de rebut pour les pièces inutilisées	Catalogue européen des déchets (EWC) 070601
Clé de déchet pour le produit non utilisé (Groupe)	Déchets de l'HZVA provenant de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits de protection individuelle.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA	ONU 1814
IMDG	ONU 1814
IATA (Fret)	ONU 1814

Nom d'expédition ONU

ADR	SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
IMDG	SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
IATA (Fret)	SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR 	
Étiquette de classe	8 Corrosif 8
IMDG, IATA 	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

Étiquette de classe	8 Corrosif 8
---------------------	--------------

14.4 Groupe d'emballage

	ADR	IMDG	IATA
Groupe d'emballage	II	II	II
Code de classification	C5	-	-
Identification des dangers Nombre	80	-	-
Étiquettes	8	8	8
Code de restriction du tunnel	E	-	-
Code EmS	-	FA, SB	
Emballage instruction avion cargo)	-	-	855

14.5 Risques environnementaux

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable au produit tel que fourni

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

REACH - Liste des substances candidates extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59).	Non applicable
Règlement (CE) n° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants	Non applicable
Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	Pas en vigueur
Volatil organique composés	Remarques : aucune, Directive 2010/75/CE relative à la limitation de émissions de composés organiques volatils

Autres réglementations :

Prenez note de la directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Il convient de prendre note de la directive 2000/39/CE établissant une première liste indicative de valeurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

limites d'exposition professionnelle

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempter

16. AUTRES INFORMATIONS

Historique des révisions

Version : 1.1 - Description : Fiche de données de sécurité mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878. Ajout des sous-sections obligatoires 11.2 et 12.7 . Aucune modification de la composition ni de la classification du produit .

Version 1.2 - UFI ajouté conformément avec l'annexe VIII du règlement (CE) n° 1272/2008. Aucune modification à composition , classification ou statut de transport.

Version 1.3 - Mise à jour de la conformité administrative . Les sections 11.2 et 12.7 ont été ajoutées conformément à la réglementation. avec Règlement (UE) 2020/878. Aucune modification de la composition, de la classification, de l'UFI ou du statut de transport.

Déclaration de remplacement :

La présente fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes et toutes les éditions antérieures de la FDS pour ce produit. Seule cette version est valable à des fins réglementaires, d'audit et pour les clients.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Texte intégral des autres abréviations

Tox. aiguë : Toxicité aiguë

Corrosif pour les métaux

Corrosion cutanée : Corrosion de la peau

ADN - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route ; AICS - Inventaire australien des substances chimiques ; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux ; bw - Poids corporel ; CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste des substances domestiques (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro de la Communauté européenne ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Taux de charge associé à une réponse de x % ; EmS - Programme d'intervention d'urgence ; ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de x % du taux de croissance ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; CI50 - Concentration inhibitrice à 50 % ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



VLOSEPT

Date de révision : 01-11-2025

chimiques existantes en Chine ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants. CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test ; DL50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nos . - Non spécifié ailleurs ; NO(A)EC - Concentration sans effet nocif observé ; NO(A)EL - Niveau sans effet nocif observé ; NOELR - Taux de charge sans effet observable ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques ; (Q)SAR - Relation structure-activité (quantitative) ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques ; RID - Règlement relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire ; SADT - Température de décomposition auto-accelérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan ; TRGS - Règlement technique relatif aux substances dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; ONU - Organisation des Nations Unies ; vPvB - Substance très persistante et très bioaccumulable

Informations complémentaires

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Corr. cutanée 1B, H314 : Méthode de calcul

Dommages oculaires 1, H318 : Calcul méthode

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes, à notre connaissance, à la date de sa publication. Elles sont fournies uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne constituent en aucun cas une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le produit désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres substances. n'importe lequel autre matériaux ou dans n'importe quel processus , sauf spécifié dans le texte .